

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 20 mars 2025.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper  
Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Alain Nadeau, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

William Lagrange, représentant de Saint-René

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre

Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Léon Drouin, représentant de Lac Poulin

Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière

Annie Labbé, représentant de Sainte-Aurélie

Louis Bilodeau, représentante de Saint-Martin

Pierre Grondines, représentant de Saint-Zacharie

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Jean Dallaire, représentant de Saint-Philibert

Patricia Paquet, représentante de Saint-Théophile

Denis Gosselin, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

**RÉSOLUTION NO : 5954-25**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche

APPUYÉ par Monsieur Jean Dallaire

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO : 5955-25**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE  
RÉGULIÈRE TENUE LE 20 FÉVRIER 2025**

IL EST PROPOSÉ par Madame Patricia Paquet

APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 20 février 2025 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 20 mars 2025;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de février 2025;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de février 2025, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Portefeuille Fiducies post fermeture;
- Rapport annuel.
- 

## **RÉSOLUTION NO : 5956-25**

### **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton  
APPUYÉ par Monsieur Shawn Marier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 747 146.45 \$, salaires : 51 358.04 \$, pour un montant total de : 798 504.49 \$.

ADOPTÉE

### **Dossier M. Pierre Paquet**

Les administrateurs sont mis au courant que M. Pierre Paquet a porté plainte aux normes du travail concernant son congédiement.

### **Projet d'appel d'offre – Phase II (TRIOM)**

Les administrateurs reçoivent une copie du projet d'appel d'offre pour l'installation et l'exploitation d'un procédé de tri des matières organiques et de prétraitement des matières résiduelles.

Monsieur Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper se retire des discussions. Il est 19h17.

## **RÉSOLUTION NO : 5957-25**

### **REER COLLECTIF**

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu en date du 6 février 2025 un avis l'informant de la cessation de l'offre d'épargne collective de Fiducie Desjardins;

CONSIDÉRANT qu'une approche auprès de Desjardins Assurances a été fait pour le transfert du régime d'épargne collective des employés;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraîche  
APPUYÉ par Monsieur Patricia Paquet  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte la transition du régime d'épargne collective des employés de la Régie de fiducie Desjardins vers Desjardins Assurances;

ADOPTÉE

Monsieur Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prospère réintègre la réunion. Il est 19h20.

**RÉSOLUTION NO : 5958-25**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton  
APPUYÉ par Monsieur William Lagrange  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** la présente assemblée soit levée à 19h 25.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT  
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**JEAN-PIERRE FORTIER**

**ERIC MAHEUX**